

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3237

présenté par  
M. Hetzel

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Substituer aux mots :

« les modalités prévues par le code de la santé publique »

les mots :

« décret en Conseil d'État après avis du Conseil nationale d'Éthique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sujet traité par le projet de loi ne peut se passer d'un décret en conseil d'Etat.